

La croissance et la régulation internationale

Dans le cadre actuel des négociations internationales, il est évident que des progrès théoriques ont été faits vers une meilleure régulation internationale. Des sujets qui étaient totalement tabous il y a encore peu de temps, sont maintenant sur la table et c'est certainement un point très positif. Reste que sur quelques questions centrales, nous sommes au mieux au milieu du guet et souvent au début du chemin.

J'en aborderai ici quelques-unes très rapidement de façon à cadrer l'enjeu des débats.

Le premier élément concerne ce que l'on appelle l'architecture économique internationale.

Très peu de progrès ont été réalisés voire envisagés dans ce secteur.

Le progrès principal est le passage du G8 au G20, qui constitue déjà une évolution significative vers plus de représentativité. Mais cette évolution demeure insuffisante et il faut continuer de plaider pour une véritable refonte de l'organisation des Nations Unies en matière économique et sociale, à partir de la proposition souvent faite d'avoir un Conseil de Sécurité Economique et Social articulé avec une représentation de tous les pays.

Dans cette architecture internationale, l'autre grande question est celle du rapprochement des institutions financières avec les institutions de l'ONU. Aucun effort n'a été fait en ce sens. Nous continuons d'avoir la famille de Bretton Woods d'un côté et la famille de l'ONU de l'autre. Cela aboutit évidemment à des situations anormales où les bailleurs de fonds restent les maîtres en matière financière, alors même que la représentation à l'intérieur du FMI est toujours scandaleusement en défaveur des pays émergents.

De ce point de vue, la réforme du FMI reste à faire et l'Europe doit balayer devant sa propre porte puisqu'elle n'a toujours pas posé la question de ce que l'on appelle la chaise unique, c'est-à-dire de sa représentation unique à l'intérieur du FMI, qui serait la moindre des choses pour montrer une volonté d'évolution.

Enfin, sur l'architecture internationale, la question de l'évolution de l'OMC est toujours posée, compte tenu de son mode de fonctionnement à l'unanimité qui peut, dans certaines circonstances, créer des difficultés fortes de gestion.

La deuxième question est celle de la hiérarchie des normes.

Là aussi des évolutions commencent à se faire jour, puisque les questions économiques, commerciales et sociales commencent à être mieux prises en compte dans les grands conflits internationaux. Mais cette articulation entre les normes et notamment entre les normes commerciales, sociales et environnementales n'a jamais véritablement été structurée.

Cette question est bien évidemment en rapport avec la première, puisque ce dialogue structuré ne devrait se faire que dans une réforme de l'architecture internationale. On ne peut que regretter cela et souhaiter ardemment que l'un des

Bernard SOULAGE

débouchés de la Conférence de Copenhague soit précisément la volonté de voir prises en compte les questions environnementales dans les règlements des conflits commerciaux, en souhaitant que le même traitement soit aussi fait pour les critères sociaux.

La troisième question concerne **les transactions financières**.

C'est sur ce plan qu'en apparence les choses ont le plus bougé et il ne faut pas négliger les avancées qui ont été faites sur quelques questions comme celles des paradis fiscaux, voire des « fonds spéculatifs ».

C'est sur ce secteur que la pression doit être mise. Car tout commence par la transparence, comme l'a souvent dit Joseph Stiglitz et il n'y aura pas de véritable changement, ni de véritable régulation si cette transparence n'est pas fondamentalement assurée.

Concrètement, il faut surveiller la signature des accords réciproques de lever des secrets bancaires, ainsi que leur mise en application et faire en sorte que les grands pays, notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France balayent devant leur propre porte sur les paradis fiscaux qu'ils ont, soit sur leurs territoires, soit à leurs marges. Ceci serait un signe très important.

Evidemment cela doit s'accompagner d'un débat sur une taxation financière internationale avec deux objectifs :

- travailler sur la question de la retenue fiscale à la source des revenus du capital généralisée et de sa restitution au pays d'origine,
- travailler sur une taxation de type « taxe Tobin » qui permettrait de mettre un peu de viscosité dans les échanges financiers et de pénaliser les échanges extrêmement courts, dits « intra marginaux » qui mobilisent des milliards d'euros et sont un facteur de spéculation très fort.

Le quatrième point concerne **le développement**.

Des éléments très significatifs ont été apportés dans ce domaine et notamment grâce à l'action du FMI et de son Directeur Général Dominique Strauss-Kahn, qui ont modifié considérablement les montants et surtout les règles d'attribution des aides aux pays en difficulté. Ces éléments, qui relèvent plus de la sphère financière, ont joué un rôle très positif pour ces pays. Mais cela ne règle pas la question fondamentale de l'aide au développement. Dans la période de crise actuelle, des transferts financiers beaucoup plus importants doivent être faits.

Les taxations évoquées au point précédent peuvent être des moyens de financement si l'on décide de les tourner vers le développement, notamment vers un développement écologiquement compatible de ces pays. Mais il faut aussi trouver des moyens de financement complémentaires. Le FMI peut être autorisé à continuer des missions de DTS, ballon d'oxygène très important, mais ceci devra aussi trouver un relais du côté de l'aide des pays développée eux-mêmes dans le cadre des futures négociations internationales. Il y a là un impératif majeur, notamment pour l'Afrique, qui après quelques années d'espoir, se retrouve dans une situation très difficile.